

**Procès-Verbal du 89^{ème} congrès
de la Fédération Musicale de Saône et Loire CMF 71 à Sagy
Assemblée Générale Extraordinaire
Assemblée Générale Ordinaire**

Franck GILLES, Président de l'association « La Lyre Bressane de Sagy » souhaite la bienvenue à tous les participants et présente sa Société qui assurera la première partie du concert de l'après-midi.

Il souhaite un très bon congrès à tous.

Après avoir constaté l'atteinte du quorum, le Président Steve PACZEK remercie aussi les participants ainsi que « La Lyre Bressane » pour leur accueil.

Ses remerciements pour leur présence vont également à :

- M. Denis PARISOT, Maire de Sagy
- M. Anthony VADOT, conseiller départemental
- M. Gérard HOCHART, Président d'honneur de la CMF71 et représentant de M. David DEHORTER directeur de la caisse CM de Chalon.

Il excuse

- M. VITU, représentant régional de la SACEM
- M. Georges PERREAU, Président de CMF Bourgogne
- Mme Cécile ROY, présidente de CMF Yonne
- Mme Noëlle ROBERT, Présidente de CMF Côte d'Or

qui n'ont pas pu être présent pour ce congrès.

Le Président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour toutes les personnes, musiciens et bénévoles, qui nous ont quittés depuis le dernier congrès.

Gérard HOCHART, Président d'Honneur, rend un hommage particulier à Maurice ALBRAN, qui s'est beaucoup investi dans la Fédération depuis plus de 20 ans et qui en était le secrétaire.

Une minute de silence est observée pour tous les disparus.

Assemblée Générale Extraordinaire

Pierre BOURGEOISAT, Vice-Président de CMF71, présente la modification de statuts avec les raisons qui ont amené l'évolution de ceux-ci.

Il présente également le nouveau règlement intérieur, adopté par le précédent CA, qui indique les modalités d'application de ces statuts et qui rentrera en application si ceux-ci sont votés.

Les nouveaux statuts sont votés par 63 voix pour, et 2 abstentions, pour 65 voix exprimées.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport Moral du Président

Après avoir rappelé le déroulé de l'Assemblée Générale, le Président Steve PACZEK, présente son rapport moral :

« Nous sommes vraiment contents de pouvoir débattre de visu avec vous tous. Nous sortons en effet d'une période difficile avec les mesures sanitaires liées à la crise COVID19 qui ont provoqué l'arrêt des sociétés par 2 fois, et, de fait, le manque certain de contact entre nous et de réelles difficultés de fonctionnement de notre Fédération. Ceci, ajouté à d'autres soucis personnels, n'a pas favorisé les adaptations de fonctionnement nécessaires ...

Pourtant, vous avez participé lors de congrès précédents aux ateliers du DLA qui avaient recueilli vos besoins et demandes et dont le rapport final devait donner une feuille de route à la CMF71.

Celle-ci indiquait en particulier que le fer de lance de la Fédération était la Formation, et force est de constater que, compte tenu des éléments ci-dessus,

- le stage d'été a été annulé l'année dernière
- l'Harmonie Ecole n'a pas pu redémarrer,
- l'Harmonie Fédérale avait déjà été mise en sommeil (ce qui a provoqué d'ailleurs la création de Fleur de S&L sur ces bases et que nous entendrons tout à l'heure ...),
- les stages de Direction, qui avaient déjà été supprimés n'ont pas pu être repris ...

Autant dire que le chemin pris semble être l'inverse des recommandations de cette feuille de route.

De même, l'AG de l'année dernière, que la Fédération a néanmoins voulu tenir malgré la période de confinement, s'est tenue de façon dégradée et sans respecter complètement les statuts ... C'est d'ailleurs un déclencheur de la révision de ceux-ci que nous avons votée en AGE.

Nous vous prions d'excuser la CMF71 pour tout cela et demandons votre indulgence : la période que nous avons traversée a été difficile pour tout le monde ... »

Le Président en profite d'ailleurs pour interrompre son rapport moral et faire voter l'approbation du compte-rendu de ce 88^{ème} congrès.

Ce CR est approuvé par 91 voix pour et 3 abstentions pour 94 voix exprimées.

Puis il reprend la suite de son propos :

« Depuis un an, et devant ces constats, nous avons entamé un travail de fond, afin de créer de nouveau une proximité avec les structures adhérentes et se remettre dans la feuille de route du DLA qui représente vos demandes ...

Cela a commencé par les bases : la révision des statuts, mais pas que ...

Conformément aux anciens statuts, l'équipe actuelle, même avec les nouveaux membres qui n'ont fait que poursuivre le mandat de leurs prédécesseurs, est démissionnaire et c'est une nouvelle équipe qui va être désignée par vos votes tout à l'heure.

C'est cette nouvelle équipe qui bâtira donc la mise en œuvre opérationnelle de l'optique stratégique de CMF71 que l'AG doit valider à travers ce rapport moral.

Voici les grandes lignes de cette stratégie générale, avec les projets déjà lancés :

- Formation :
 - Nous souhaitons réactiver le stage d'été, en l'adaptant aux besoins actuels, en particulier en y intégrant différentes esthétiques musicales et en y adjoignant les techniques de spectacle (son, lumières, régie ...)
 - A la suite de ce stage, l'Harmonie Ecole, qui donnait de réelles compétences complémentaires à nos jeunes (et moins jeunes) et qui était unanimement appréciée, reprendrait suivant le même principe de session de 3 jours pendant les vacances scolaires.
 - L'Harmonie Fédérale Sénior ne serait pas recréée, mais des discussions ont déjà été engagées sur le sujet pour assurer cette fonction à travers un partenariat.
 - Par contre, nous souhaitons relancer des sessions de formation des directeurs musicaux, sous une forme à déterminer, mais il y a des besoins et des demandes.
 - Cette année, nous avons pris une initiative nouvelle, le lancement d'un stage d'Harmonie, dont vous avez eu communication et dont l'objectif est de créer de façon très ouverte la possibilité aux musiciens de nos sociétés de se retrouver de façon transversale dans un orchestre éphémère permettant un partage convivial, avec un autre chef et d'autres partenaires de pupitres. Le résultat de cette initiative sera à évaluer afin de renouveler ou non ce type d'expérience ...
 - Un même type d'initiative est à l'étude à destination des juniors (débutants et 1^{er} cycle) à l'instar des « Musicales juniors » qui ont pu exister par le passé
- Les autres projets en cours sont :
 - Les Balades qui auront lieu du 21 mai au 10 juillet 2022. Vous recevrez prochainement les documents d'inscription.
 - Le Play'in à Tramayes le 2^{ème} week-end de septembre.
 - Le spectacle historique au Château de Bresse-sur-Grosne, où nous sommes coréalisateurs sur la partie musicale. A ce sujet, CMF71 doit, à votre demande, être un support sur toutes les actions que vous pourriez organiser ayant une portée importante et départementale.
 - Les journées du patrimoine (du patrimoine dans les voix) à destination du chant choral (mais ouvert aussi à d'autres esthétiques correspondant aux lieux où la formation se produira)
 - Nous avons en prévision d'engager notre candidature pour l'organisation du Concours National de Brass Band en 2024

La CMF71 a aussi pour vocation d'être au service des sociétés adhérentes.

Vous connaissez déjà les services associés à votre adhésion à la CMF :

- Les assurances
- Le bénéfice des accords SACEM-CMF : 50% des frais SACEM sur les 2 manifestations les plus importantes de l'année précédente, à hauteur des factures d'achat de matériel musical (instruments et partitions)
- La SEAM, avec laquelle la CMF a conclu une convention et dont nos sociétés bénéficient (réduction sur la cotisation pour la reproduction des partitions)
- CMF71 est également le relai pour assurer les payes de vos salariés.

Mais CMF71 peut également répondre à d'autres besoins :

- Assistance administrative (utilisation d'Opentalent, par exemple)
- Aide aux sociétés en difficulté structurelle
- Support aux projets
- Relai de communication pour les manifestations des sociétés

N'oubliez pas que par votre adhésion à CMF71, nous vous demandons de bien vouloir mettre notre logo sur vos affiches de concerts pour montrer le partenariat réel entre vos sociétés et notre fédération.

Je vous remercie de votre attention. »

Rapport d'activités par le secrétaire adjoint

Jean MARIONNET, secrétaire adjoint, nous présente alors le rapport d'activité :

Après avoir rappelé les membres des différentes structures (CA, bureau, commissions, délégations diverses), Jean nous montre l'évolution des sociétés adhérentes au cours de l'année 2021 :

96 structures à fin 2021 avec l'enregistrement de 4 départs (Ecole de Musique du Grand charolais, Batterie Bantangeoise, Atelier des 3 Muses, Bresse Accordéons Club) et 1 arrivée (Sioban, groupe de musique actuelle).

Cela représente à fin 2021 2323 musiciens et 3124 élèves.

Puis sont présentées les activités co-réalisées avec CMF71 :

- Le spectacle au château de Bresse-sur-Grosne les 21 et 22 août 2021
- Les balades du cloître le 21 juin 2021, dans le cloître de la cathédrale, avec Arcadanse, Musique Pluriel, l'Orchestre de Chambre chalonais, ainsi que le quatuor à corde Divertimento, issu de l'OCC, à Bresse sur Grosne, dans le cadre des 4 Saisons.
- Noël cuivré à Gueugnon le 19 décembre 2021.

Jean indique alors l'activité des bénévoles du CA de CMF 71 : L'AG, bien sûr, 6 réunions de Conseil d'Administration, 4 réunions de Bureau, 6 réunions de commissions (4 administratives et 2 formations), des réunions de travail, 3 rencontres fédérales, des AG de structures affiliées, des réunions extérieures diverses (Bresse sur Grosne, la Municipalité de Chalon et le Grand Chalon), 2 réunions pour recruter un expert-comptable.

A ce sujet, décision a été prise lors du CA du 14 octobre de recourir aux services du cabinet CRENN TALLON pour superviser la comptabilité et établir bilan et compte de résultats de façon indépendante et professionnelle.

Compte tenu des périodes de confinement, plusieurs visios et webinaires se sont tenus également.

Le service apporté par CMF71 pour centraliser les payes des structures faisant appel à la Fédération s'est établi ainsi : 8 structures (pour 9 en 2020), représentant 46 salariés (pour 43 en 2020) et 471 bulletins de paye (pour 537 en 2020, dont les besoins propres de CMF71). La différence du nombre de bulletins de paye est due aux conditions sanitaires et à la non tenue des stages d'été et des sessions d'Harmonie Ecole.

Puis le Président met au vote **les rapports moral et d'activités, qui sont approuvés par 91 pour et 3 abstentions pour 94 voix exprimées.**

Election des nouveaux membres du CA

Selon les anciens statuts, l'ensemble des membres sont de fait démissionnaire, après 4 ans de mandat, pour les titulaires et ceux qui ont assuré la continuité.

Les nouveaux statuts prévoient un renouvellement par tiers : les 3 tiers seront donc tirés au sort lors de la prochaine réunion de CA.

Les nouveaux candidats se présentent : Lucie ANTUNES de Couches par sa Présidente Céline TINANT, Clément BOURGEOISAT, de Fleur de S&L par sa Présidente Martine PERRAYON et Denis Lachaud de Saint-Germain-du-Plain qui se présente lui-même.

Les candidats se présentant aux suffrages ont recueillis, sur 86 suffrages exprimés :

ANTUNES Lucie :	86 voix
BLAVIER Josiane :	85 voix
BOURGEOISAT Clément :	86 voix
BOURGEOISAT Pierre :	86 voix
CHANDAVOINE Didier :	83 voix
COULON Daniel :	86 voix
DESRAY Pascale :	86 voix
GOIN Patrick :	76 voix
LACHAUD Denis :	83 voix
MARIONNET Jean :	86 voix
PACZEK Steve :	86 voix
PETIT Philippe :	86 voix

Election des 2 représentants à l'AG de CMF Bourgogne

Nous devons avoir 2 représentants (1 pour 50 sociétés) à l'AG de CMF Bourgogne.

Les 2 candidats qui se présentent, Yves FAYOL, de Palinges et Céline TINANT de Couches sont élus à l'unanimité.

Présentation du bilan financier 2021 et du prévisionnel 2022

Josiane BLAVIER, aidée par notre expert-comptable Mr TALLON qui a consolidé les comptes 2021 malgré sa prise de mission très tardive auprès de CMF71, nous présente le bilan financier 2021.

Celui-ci présente un excédent de 2 717€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 87 369€, dont 64 000€ de subventions départementales et 22 117€ de cotisations.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 85 045€ dont 29 421€ de salaires et charges, 24 842€ de dotations aux provisions et 15 308€ de cotisations fédérales. A cela s'ajoute la valorisation du bénévolat.

Les dotations aux provisions représentent pour la très grande part les fonds prévus pour relancer les actions pédagogiques dont a parlé le Président lors de son rapport moral.

Puis Josiane présente le budget prévisionnel 2022, en équilibre, en séparant clairement, en débit et en crédit, la partie fonctionnement et support adhérents (60 k€) et la partie pédagogique (90k€), où sont justement intégrées les provisions indiquées au bilan 2021.

Les tarifs de cotisations sont maintenus pour 2022 et l'année 2023 intégrera, sur ces mêmes tarifs les 50% de réduction que le CA a voté pour compenser les périodes d'inactivités forcées.

Plusieurs questions d'éclaircissement sont posées, et les réponses apportées par Josiane et Mr TALLON. Plusieurs interventions ont lieu concernant la subvention du Conseil Départemental, dont l'utilisation n'a pas eu lieu conformément au prévisionnel 2021 compte tenu en particulier des conditions sanitaires.

Martine PERRAYON et Pierre BOURGEOISAT soulignent que justement la Fédération, mais aussi les Sociétés, ont beaucoup souffert de cette période et que l'excédent apporté va être grandement nécessaire pour relancer toute la mécanique pédagogique et de support à projet.

Le rapport financier 2021 et le budget prévisionnel 2022 sont votés à l'unanimité.

Plusieurs interventions et questions ont été posées au cours de ce congrès, convivial et participatif et les réponses apportées sont intégrées dans ce compte-rendu.

D'autres interventions ont lieu :

Martine PERRAYON intervient pour présenter l'Orchestre Sud Bourgogne Fleur de S&L, qui assurera la 2^{ème} partie du concert de l'après-midi.

Cet orchestre d'harmonie est issu de l'Orchestre Fédéral Senior qui avait été mis en sommeil par la Fédération. Ses membres, venant de tout le département et même au-delà, unis par la musique et la grande convivialité de cet orchestre, ne pouvaient se résoudre à attendre un hypothétique réveil et ont créé Fleur de S&L.

Les relations avec la Fédération, à laquelle ils s'étaient néanmoins affiliés, se sont grandement apaisées et une convention de partenariat doit voir le jour.

Cependant, cet Orchestre est « SDF », sans matériel autre que les instruments des participants, et sans ressources de type subventions. Martine remercie donc les sociétés qui ont accueilli l'Orchestre en leurs locaux (Ouroux-sur Saône, Cluny, Sevrey ...) et fait appel aux sociétés du département, pour les accueillir, mais aussi pour se produire pour des concerts.

Didier CHANDAVOINE nous rappelle qu'après 2 années « sans », le Play'in Tramayes aura de nouveau lieu le dimanche du 2^{ème} week-end de septembre soit le 11 septembre 2022.

Steve PACZEK rappelle également le stage d'Harmonie qui aura lieu les 3 avril, 24 avril et 15 mai et fait appel aux Sociétés pour bien relayer auprès des musiciens cette information.

Gérard HOCHART présente notre partenaire Crédit Mutuel, ainsi que les avantages accordés aux Sociétés qui rejoindraient cette banque.

Puis intervient M. Denis PARISOT, Maire de Sagy, très heureux de nous accueillir dans son village et ravi de constater la bonne atmosphère qu'il a ressentie dans les différentes interventions.

Et pour conclure les interventions, M. Anthony VADOT, conseiller départemental, lui-même musicien et ex dirigeant de Société musicale, nous fait part de sa satisfaction d'avoir assisté à ce congrès et de la dynamique apportée.

Il nous rassure sur la subvention apportée par le Conseil Départemental : celui-ci, conscient des difficultés rencontrées par les différentes associations, a décidé de conserver le montant de son aide malgré les conditions sanitaires qui ont bien évidemment obérer le fonctionnement général et il n'y a aucune raison que cette aide ne perdure pas dans les années à venir.

Le Fanion Fédéral est alors confié par l'Harmonie de Chagny à La Lyre Bressane de Sagy qui en aura l'usage jusqu'au prochain congrès.

Après avoir remercié chaleureusement tous les participants, le Président Steve PACZEK clôt ce 89^{ème} congrès de la CMF Saône et Loire qui se conclut par le verre de l'amitié offert et servi par les Membres de la Lyre Bressane de Sagy.

Pour le CA, Pierre BOURGEOISAT

